

(1) Zone de ramassage

Relevage et transport des impliqués par :

- les sapeurs-pompiers,
- éventuellement des associations de sécurité civiles.

1er tri

Indemnes

Urgence absolue – Urgence relative

Décédés

(2) Zone d'accueil

PMA

Zone de TRI

Identification par les forces de l'ordre

Zone de regroupement

- Identification si cela n'a pas été déjà fait
- Regroupement de tous les indemnes avant leur évacuation
- Soutien psychologique de la Cellule d'Urgence Médico Psychologique (CUMP) pour les UMPS

UMPS

Zone pré-hospitalière

- Accueil, tri et conditionnement des blessés
- Zone des urgences relatives (UR)
- Zone des urgences absolues (UA)
- Priorisation d'évacuation des blessés (Chef PMA)
- Choix de la destination des évacués et du type de vecteur d'évacuation (SAMU Centre15)
- Choix du vecteur d'évacuation (Officier évacuation)

Dépôt mortuaire

- Prise en charge des corps
- Identification par les forces de l'ordre

Point de Transit regroupement des moyens avant leur affectation

(3) Zone d'évacuation

Évacuation des indemnes vers leur domicile ou vers un centre d'accueil communal

Évacuation effective des blessés
Prises en charge vers une structure médicale

Si un blessé décède en cours d'évacuation, le régulateur centre 15 décide de sa destination (hôpital ou retour au dépôt mortuaire)

Dépôt funéraire
Local municipalité / Morgue d'un hôpital